



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Progression arrêts de travail longue durée liés aux troubles de la santé mentale

Question écrite n° 15909

### Texte de la question

Mme Sophie Blanc attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la progression préoccupante des arrêts de travail de longue durée liés aux troubles de la santé mentale. Dans une étude publiée le 5 juin 2026, Malakoff Humanis indique que le taux d'absentéisme dans le secteur privé s'est établi à 4,3 % en 2025, soit une hausse de 25,5 % par rapport à 2019. Cette progression touche désormais des catégories professionnelles jusqu'alors moins exposées à l'absentéisme. Chez les cadres, la hausse atteint 35,2 % depuis 2019. Les *managers* apparaissent également fragilisés, puisque 53 % d'entre eux déclarent avoir connu au moins un arrêt de travail en 2025. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que les troubles psychologiques représentent désormais 37,8 % des arrêts de plus de trente jours. Les arrêts longs ne constituent que 9,4 % du nombre total des arrêts, mais concentrent à eux seuls 63,8 % des journées d'absence. Ces chiffres montrent que le sujet ne relève plus seulement de la gestion interne des entreprises, mais constitue désormais un enjeu majeur de santé publique, de continuité économique et de soutenabilité du système de protection sociale. Au-delà de ses conséquences humaines, cette situation représente également un coût croissant pour les finances sociales, les entreprises et l'organisation même de l'activité économique. Les absences prolongées désorganisent les équipes, compliquent les recrutements, accroissent les besoins de remplacement et pèsent sur la productivité comme sur les dépenses d'indemnisation. Les causes de cette dégradation demeurent insuffisamment documentées. De nombreux facteurs sont évoqués par les études disponibles : transformations de l'organisation du travail, difficultés de recrutement, isolement managérial, tensions économiques, fragilités individuelles ou encore évolution du rapport au travail depuis la crise sanitaire. Dans le même temps, les entreprises, et en particulier les TPE et PME, disposent rarement des moyens humains ou financiers leur permettant de mettre en place des dispositifs structurés de prévention, de détection précoce et d'accompagnement. Alors que la santé mentale a été érigée en grande cause nationale, la progression continue des arrêts de longue durée liés aux troubles psychologiques interroge sur l'efficacité des dispositifs actuellement déployés et sur la capacité de notre système de prévention à répondre à l'ampleur du phénomène. Elle lui demande : quelles données consolidées le Gouvernement possède sur l'évolution, au cours des dix dernières années, des arrêts de travail liés aux troubles psychologiques ; quel est leur coût annuel pour l'assurance maladie, les finances sociales et les entreprises ; quelle part de ces arrêts concerne respectivement les cadres, les *managers* et les autres catégories professionnelles ; quels sont les principaux facteurs identifiés par les services de l'État ; quelle évaluation le Gouvernement tire des dispositifs de prévention actuellement mis en œuvre dans le cadre de la politique nationale de santé mentale ; quelles mesures concrètes il entend prendre afin de renforcer la prévention, d'accompagner les entreprises, notamment les TPE et PME, et de favoriser le maintien ou le retour durable à l'emploi des salariés concernés.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Blanc](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15909

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2026](#), page 5397